

Liste des destinataires :

FOYER APEI "LE CEDRE BLEU"

**PIS FOYER APEI LE CEDRE BLEU
CHAVILLE**

Prélèvements effectués le : 18/10/2018

Prélèvements, mesures de terrain et analyses effectués pour l'ARS-DD92 par le laboratoire CARSO-LSEHL

PSV :0000001346

**PETIT BASSIN
INTERIEUR LE
CEDRE BLEU**

Paramètres	Unités	Normes	Signification	Résultats
Température de l'eau	°C	-	Une température supérieure à 36°C présente un risque pour la femme enceinte.	30,4
Transparence	Qualitatif	-	Une transparence mauvaise présente un risque de sécurité du baigneur.	Bonne
pH	unité pH	6,9 à 7,7	Il agit sur la désinfection et sur le confort du baigneur.	7,5
Delta oxydabilité au KMnO4	mg(O2)/L	< 4	Matière organique dans l'eau. Une valeur trop élevée traduit un renouvellement insuffisant de l'eau.	0
Chlorures	mg/L	-	Produit de dégradation du chlore. Une valeur supérieure à 250 mg/L peut traduire un renouvellement insuffisant de l'eau.	55
Stabilisant	mg/L	< ou = 75	Il limite la dégradation du chlore sous l'effet des UV.	35
Chlore total	mg(Cl2)/L	-		4,30
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	< ou = 0,6	Si cette valeur est trop élevée, l'eau est irritante pour les muqueuses, les yeux et les voies respiratoires.	0,60
Coliformes totaux	n/(100mL)	< 10	Germes d'origine environnementale ou humaine, indicateurs de contamination fécale récente.	0
Escherichia coli	n/(100mL)	0	Germes témoins, indicateurs de contamination fécale récente.	0
Germes à 36°C	n/mL	<100	Germes d'origine environnementale ou humaine, indicateurs d'un mauvais fonctionnement du traitement de l'eau.	0
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	0	Germes d'origine environnementale indicateurs de la survie des agents pathogènes adaptés aux milieux hydriques.	0
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	0	Germes témoins indicateurs de risque de contamination interhumaine.	0

CONCLUSION(S) SANITAIRE(S) :

PETIT BASSIN INTERIEUR LE CEDRE BLEU : Eau de piscine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

mardi 23 octobre 2018

P/ Le Directeur Général de l'ARS,
L'ingénieure d'Etudes Sanitaires



Katia ANDRIANARIJAONA

Les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés de manière visible pour les usagers (article D1332-12 du Code de la Santé Publique)

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France - Délégation Départementale des Hauts-de-Seine - Département Santé Environnement
Immeuble le Capitole - 55 avenue des Champs Pierreux - 92012 NANTERRE CEDEX

Tél : 01 40 97 97 25 - Fax : 01 40 97 96 23 - Courriel : ars-dd92-se@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU DES PISCINES

prévu par les articles L.1332-1 à 9 et D.1332-1 à 13 du Code de la Santé Publique, l'Arrêté du 7 avril 1981 et l'Arrêté Préfectoral du 2 mai 2018

Paramètre	Unité	Recommandations
		Absence de pédiluve

Prélèvements, mesures de terrain et analyses effectués pour l'ARS-DD92 par le laboratoire CARSO-LSEHL

Un pédiluve doit toujours être alimenté en eau courante désinfectante. Il est conseillé d'y maintenir un taux de chlore libre supérieur à 4 mg/l sans toutefois dépasser 6 mg/l. Cela permet de garantir la sécurité sanitaire des baigneurs.

mardi 23 octobre 2018
P/ Le Directeur Général de l'ARS,
L'ingénieure d'Etudes Sanitaires



Katia ANDRIANARIJAONA